

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi 28 juin, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en salle du conseil, en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire en date du vendredi 21 juin 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M^{me} PERRONIN Maryse (procuration donnée à M^{me} HILLERE Maryvonne) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M^{me} ROCHE Valérie (procuration donnée à M^{me} POUMEROL Caroline) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique)

Était absent :

M. RAVET Serge

M^{me} Pascale JEAN a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-03-32 : COMPTES DE GESTION 2023

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opération de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées et considérant que les résultats des comptes de gestion, repris dans le tableau synthétique ci-dessous, correspondent en tous points au comptes administratifs 2023 adoptés par le Conseil municipal ;

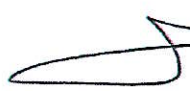
2023	Fonctionnement	Investissement	Solde
Commune	406 903,80 €	203 377,23 €	610 281,03 €
Assainissement	136 522,73 €	208 408,66 €	133 707,97 €
SPANC	2 818,00 €	14 898,06 €	344 931,39 €
Charbonnies	0,00 €	- 177 435,29 €	- 177 435,29 €
Nigennes	181 203,17 €	186 256,87 €	367 460,04 €
Lachaud	15 202,14 €	0,94 €	15 203,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes de Madame le Receveur Municipal avec 20 voix pour et 6 abstentions (Groupe Saint-Eloy une autre vision)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire



Anthony Palermo

Extrait du registre des délibération / DCM 2024-03-32

Mairie de Saint-Eloy-les-Mines
Place Michel Duval – 63700 Saint-Eloy-les-Mines
04 73 85 08 24